

Metz, le 15 avril 2021

Chers Amis Chasseurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint deux nouveaux arrêtés préfectoraux qui régissent l'exercice de la chasse en Moselle à partir de ce jour :

- l'arrêté préfectoral 2021-DDT-SERAF-UFC N°24 du 14 avril 2021 **fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Moselle, saison 2021-2022**. Cliquez ICI

- l'arrêté préfectoral 2021-DDT-SERAF-UFC N°23 du 14 avril 2021 **autorisant le tir de nuit du sanglier du 15 avril 2021 au 01 février 2022**. Cliquez ICI

Nous vous rappelons les mesures sanitaires à respecter :

- ① **Vous chassez dans un rayon de 10 km entre 6 h et 19 h** : Vous n'avez rien besoin de particulier.
- ② **Vous chassez dans un rayon de 10 km avant 6 h et après 19 h** : vous cochez la case n°1 sur votre attestation de déplacement et vous êtes porteur d'une liste de partenaires ou de tout document prouvant que vous menez une action d'utilité publique.
- ③ **Vous chassez au-delà d'un rayon de 10 km entre 6 h et 19 h** : vous cochez la case n°1 sur votre attestation de déplacement et vous êtes porteur d'une liste de partenaires ou de tout document prouvant que vous menez une action d'utilité publique.
- ④ **Vous chassez au-delà d'un rayon de 10 km avant 6 h et après 19 h** : vous cochez la case n°1 sur votre attestation de déplacement et vous êtes porteur d'une liste de partenaires ou de tout document prouvant que vous menez une action de mission générale.

Entre 19 heures et 6 heures du matin, vous devrez vous munir : de l'attestation de déplacement et cocher la case n°1, d'une copie de l'arrêté préfectoral n°24 du 14 avril 2021, de votre permis de chasser en cours de validité, d'un document justifiant de votre statut de détenteur d'un territoire de chasse ou pour les personnes déléguées, d'un document justifiant de cette délégation. A ce titre sont acceptés : bail de chasse, appel de cotisation du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers, liste de partenaires de chasse.

**Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer prochainement. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous en cas de nouvelles mesures.**

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

En St Hubert

L'Equipe de la FDC 57